LA Bibliothèque de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—Rue VI ine de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 16 SEPTEMBRE.

Le diable dans une horloge.

Un jour, le diable était poursuivi par un exorciseur. Il entre, tout effaré, dans le triste réduit d'un pauvre horloger, et, ayant vu une horloge, le meuble unique d'une chambrette en ruine et tapissée de toiles d'araignée, il s'y blottit, muet, souillant, et impuissant, avec une grimace piteuse, le propriétaire de la cachette.

—Hors d'ici, maître Satan! s'écria le villageois; sinon, j'appelle monsieur le curé, qui est sur les saints, et tu auras affaire à son bonin!

—Ne me dénonce pas! au nom de l'hospitalité! murmura le diable, tremblant de tous ses membres, et se faisant petit, tout petit dans son étroite prison.

—Un hôte tel que toi ne peut que porter malheur. Déloge de céans!

—Ne me livre pas, et je te jure de ne point tourmenter ton âme dans ce monde et dans l'autre!

—Je n'ai que faire d'un pacte avec toi!

Allons, détale au plus vite, maître fourbe....

—Ne me vends point, et je te donnerai plus d'or qu'il n'en peut tenir dans cette chambre....

Sur ce, le diable ferma la porte de l'horloge, et le villageois, devenu pensif, celle de sa maison.

Le prêtre passa, priant et aspergeant.

Quand il fut passé, le diable voulut sortir et s'esquiver sans payer; mais le rusé paysan, qui avait prévu la mauvaise foi de son débiteur:

"On ne me prend point sans vert!" fit-il, et repoussant d'un coup de poing vigoureux la porte de l'horloge: "J'ai tenu le marché à ton tour, compère!"

—En bien! écoute-moi! fit le diable parlant de l'intérieur de sa cachette. Chaque fois que le timbre de cette horloge sonnera les douze coups de midi et de minuit, tu trouveras douze pièces d'or au fond de cette caisse.

Le paysan reculà d'un pas, à moitié ordubé, en suivant des yeux avec anxiété la marche des aiguilles qui se rencontraient justement, en ce moment sur la douzième heure. Le diable sortit lentement de sa prison, midi sonna et l'on entendit résonner le bruit métallique des pièces d'or.

—Allons, l'ami! nous sommes quittes. Sers-toi de tes richesses, mais, surtout, n'en abuse pas!

Avec ces douze premières pièces d'or, notre homme acheta, attenant à son jardinet, un coin de terre qu'il borgnait depuis trente ans. Puis, l'or s'amoncelant, l'ambition du villageois s'accrut à proportion. Une vigne touchait à la terre, un champ touchait à la vigne, un bois bien planté formait ceinture autour du champ; puis une métairie, puis trois fermes, puis un hameau couché au pied du château, puis, enfin, le château lui-même: c'était un carillon perpétuel. Les douze coups de l'horloge ne se faisaient entendre que deux fois en vingt-quatre heures; mais l'insatiable convoitise du manant enrichi connaît à toute heure du jour et de la nuit, dans le sommeil comme dans la veille.

Cette âpreté au gain tournait à la manie, à la folie; le malheureux se mit à faire prolonger les aiguilles avec un doigt révérend. Les heures tintèrent furieusement, et les pièces rebondirent au fond de la caisse avec un grincement satanique.

—A moi, à moi! tout ce qui se vend, tout ce qui s'achète! s'écriait-il, les yeux troublés par l'ivresse de l'or.

Il empila les pièces dans des sacoches, il plaça les sacoches sur sa charrette, il attela Cocotte et il voilà en route pour la ville. Il part, il arrive, faisant claquer son fouet en chemin, et plus encore chez le tabellion où il se rencontre avec le seigneur de son village, un marquis très pressé de se démarquiser, terres et par chemins, contre un bon million comptant.

Le million fut compté.

Mais, hélas! Cette fois, le diable avait payé en pièces fausses! Le paysan fut arrêté, jugé et pendu. Et comme, dans le marché avec son compère, il n'avait pas eu la précaution de débattre, en guise d'*épingle*, le salut de son âme, il la paya toute gangrenée du péché d'avarice, au grand diable d'enfer!

B. JOUVIN.

LES HABITUDES AMÉRICAINES.—On lit dans le *Boston Investigator*, Etats-Unis:

"Nous faisons grand tapage à l'endroit de notre système d'éducation: nous avons des écoles supérieures de filles, des collèges de demoiselles, des écoles de médecine pour les dames et des cieux tout spéciaux pour le beau sexe.

"Nos filles sont jolies et sages; elles savent danser, chanter, jouer du piano, peindre, parler le français, l'italien et toutes les langues douces et écrire en vers. Elles sont prêtes à faire la cour à dix ans, à aller aux écoles et à se marier à quinze, et à divorcer à vingt. Elles font un magnifique étalage dans leurs tours de noces, sont coquettes et légères aux villes d'eaux, et brillent comme des anges aux soirées d'hiver.

"Mais que le ciel assiste le malheureux qui prend femme dans les cercles élégants! Comment ces jeunes filles vont elles s'y prendre pour laver un plancher! Oh! j'oublians—il n'y a plus de plancher aux aujourd'hui; ce serait trop vulgaire.... Pour faire du pain et cuire de la viande? vraiment, comme je suis distrait—elles vont à l'hôtel ou ont des servantes. Pour raccommoder leurs habits usés? Encore une fois—la mode change si souvent qu'il n'y a plus d'habits usés que chez les chiffonniers et les papetiers.... Pour laver la figure d'un bébé ou mettre une épingle à ses chlottes?—Allons donc! mais c'est trop fort!!

"Nous le répétons, nous en sommes à un point où les jeunes gens hésitent et avancent en âge avant d'avoir décidé s'ils peuvent se marier et éviter la bancqueroute et le crime. Que s'en suit-il? Il y a un plus grand nombre de célibataires. Y a-t-il un plus grand nombre de gens de bien? Il est temps pour les mères de savoir que les extravagances qu'elles encouragent sont destructrices de la vertu de leurs enfants; que toutes les folles dépenses, au lieu d'être utiles à un bon établissement, ne servent qu'à détruire l'institution elle-même du mariage."

Les chars *rouges* de la compagnie du Rail Road d'Orléans partant du Marché Français, et les *verts* et les *bleus* de la Statue de Clay, se rendent au Fair Grounds.

L'USAGE DES FAUX CHEVEUX.—L'usage de se couvrir la tête de cheveux étrangers remonte à une très grande antiquité. Xénophon nous apprend que les Perses et les Mèdes se servaient de cheveux artificiels pour remplacer ou pour augmenter le volume de leurs cheveux. Astyage le Mède portait une perruque très fournie. Un passage du second livre de l'Economie d'Aristote fait aussi mention de cheveux postiches. Tite-Live, Ovide, Pétrone, Juvénal, Plutarque, Suétone nous signalent de diverses manières l'emploi de faux cheveux; et Pan d'eux, Juvénal, dit formellement que l'impératrice Messaline, femme de Claude, ouvrait sa tête d'une perruque blonde lorsqu'elle allait se prostituer aux portefaix de Rome.

L'empereur Othon portait perruque: on en trouve la preuve authentique dans l'examen des statues qu'on a conservées de ce prince. Suivant Lampidius, la perruque de Commode était tressée avec des cheveux de nuances diverses, parfumée et poudrée avec de la poudre d'or. Les femmes de Rome s'approvisionnaient en Germanie, le pays des belles chevelures blondes. Une preuve de l'usage général des perruques parmi les femmes de Rome, c'est que nous possédons plusieurs bustes de dames romaines avec des coiffures amovibles, que les sculpteurs y avaient adaptées pour les changer au gré de l'inconstance de la mode.

Ajoutez, dans son Ane d'or, décrit une cérémonie faite en l'honneur de la déesse Isis, où les femmes déployaient une grande munificence de coiffures, et dont une riche chevelure souvent due à des cheveux d'emprunt; il ajoute que les perruques étaient non seulement en usage chez les Romains, mais aussi chez les peuples de la côte d'Afrique.

Les premiers temps du christianisme restèrent fidèles au culte des faux cheveux; je n'en veux pas d'autres témoignages que les fulminations répétées des Pères de l'Eglise, parmi lesquels on distingue Tertullien, St. Ambroise, etc. Vers le XIIe siècle, le goût des cheveux d'emprunt reprit une nouvelle faveur, et les gens d'Eglise furent obligés de rendre hommage à la perruque. Henri III, ayant perdu sa chevelure à la suite d'une maladie, remplaça par des cheveux postiches la coiffe alors en usage.

Sous Louis XIII l'usage des perruques devient de plus en général, de sorte qu'au XVIIe siècle on n'était pas homme de bien sur, si l'on ne portait pas perruque. Cette introduction de la perruque date de l'époque où les costumes espagnols et les cheveux coupés court obligèrent la place à la mode, disparue. On laissa tomber les cheveux longs sur le collet de dentelle. Avec l'exagération de la mode, la plus luxuriante chevelure ne put suffire et l'on arriva à la perruque longue de Louis XIV.

Dans cette dernière forme, la perruque s'est conservée jusqu'à nos jours en Angleterre dans le costume de la magistrature. Enfin, dans les dernières années de la République, la chevelure naturelle reprit le dessus sur toutes ces coiffures surannées; mais aujourd'hui les femmes semblent vouloir laisser loin derrière elles toutes les excentricités connues déjà par la mode des faux cheveux.

Un cultivateurs des Ardennes vient de mourir, laissant une femme, un cheval et un chien. Quelques instants avant sa mort, il avait fait venir sa femme et lui avait dit: "Ta vendras le cheval et tu donneras le montant de la vente à mes parents; tu vendras le chien et tu garderas l'argent pour toi." Huit jours après, la veuve conduisait au marché le cheval et le chien. "Tous les paysans s'arrêtaient devant les écriteaux où on lisait: Le chien 500 francs; le cheval cent sous.

"*Cette femme est folle*," disait-on. Mais à tous les amateurs elle posait les mêmes conditions: "Pour avoir le cheval, il faut acheter le chien d'abord, cinq cents francs le chien, et le cheval pour cent sous. C'est à prendre ou à laisser." Un amateur a conclu le marché sans y rien comprendre. Ayant à la ronde paysanne, elle a obéi aux ordres de son mari: elle a gardé pour elle le prix du chien, 500 francs; et elle a donné cent sous à la famille du défunt.

FEUILLETON.

LE TRICORNE

Par Pedro de Alarcon.

—Moi, jaloux du corrégidor, de ce vieux cabbort! Tu contraints, je suis très content qu'il l'aime.

—Pourquoi?

—Parce qu'il sera malheureux à se casser la tête contre les murs, puisque je ne dois jamais l'aimer, tandis que je serai, moi, pendant ce temps-là, le vrai corrégidor.

—Voyez, le prétentieux! si je venais à l'aimer, pourtant.... Où voit dans ce monde de ces choses plus extraordinaires.

—Ce ne serait encore égal.

—Pourquoi?

—Parce que, alors, tu ne serais plus toi, et qu'en ce cas, je me moquerais que le diable t'emportât.

—Mais enfin, que ferais-tu le cas échéant?

—Moi! Ma foi, je n'en sais trop rien! Je serais alors un autre homme, très différent de ce que je suis aujourd'hui, et jeune peux supposer par conséquent ce que je penserais après ma métamorphose.

—Tu serais un autre homme?

—Sans doute. Je suis à présent un homme qui croit en toi comme lui même; donc en cessant de croire en toi, je deviendrais un homme nouveau, j'aurais d'autres sentiments que je ne peux prévoir. J'ignore par conséquent ce que ce second moi ferait de sa femme coupable. Il se pourrait qu'il se mît à rire en qu'il se tordît de rire.... Il se pourrait.... Mais voilà une singulière idée qui te prend de me faire de la peine sans nécessité! Que nous importe que tous les corrégidors du monde t'aiment, n'est-ce pas ma Frasquita?

—Oui, vieux monstre, répondit la Navarraise en riant de bon cœur, je suis ta Frasquita, et tu es mon Lucas chéri, quoique laid à faire peur; le plus savant de tous les hommes, le meilleur et le plus aimé.... Ah! quant à être aimé, désormais sentiment de la treille, tu verras; Entendstu? prépare-toi à recevoir plus de soufflets que tu n'as de cheveux sur la tête! Ah! monsieur le corrégidor! Voyez-le! Monsieur le corrégidor qui arrive par là, seul.... à cette heure! quel projet l'amène!

—Tais-toi, je lui dis pas que je suis sur la treille, il vient te faire ses déclarations en tête à tête, profitant pour cela de l'heure ordinaire de ma sieste. Je vous m'amuser à écouter ce qu'il va te dire. Tiens! achève l'once Lucas en tendant la corbeille à ta femme.

—C'est une bonne idée! s'écria-t-elle, prise d'un fou rire. Ce démon de vieux Madrilène! Mais le voilà.... Sérieusement, Gardons qui le suivait de près s'est assis à l'ombre au bord du chemin.... Cache-toi bien, nous allons nous amuser plus que tu ne crois.

Et en disant cela, la belle Navarraise se mit à chanter un couplet de fandango.

XI

—Dieu te garde! Frasquita, dit tout bas le corrégidor, en entrant sous le berceau sur la pointe des pieds.

—Quel bon vent vous amène, monsieur le corrégidor? répondit-elle tout naturellement en lui faisant la révérence. Votre Seigneurie de si bonne heure! et par la chaleur qu'il fait! allons, veuillez vous asseoir.... Il fait frais ici; comment Votre Seigneurie n'a-t-elle pas attendu ces autres messieurs? Voyez, leurs chaises sont déjà préparées..... Nous aurons ce soir Mgr l'évêque en personne, il a promis à mon Lucas de venir goûter aux raisins de la treille. Et la santé de Votre Seigneurie est bonne? Celle de madame aussi?

Le corrégidor paraissait troublé.

Cette aptitude si désirée où il trouva sena Frasquita lui semblait un rêve, ou un piège que lui tendait son mauvais destin pour le faire tomber ensuite dans un abîme de déceptions.

Il se borna donc à répondre.

—Il n'est pas de si bonne heure que tu le dis..... Il est trois heures et demie....

Le perroquet en cet instant jeta un cri.

—Deux heures et un quart, dit Frasquita, regardant fixement le corrégidor.

Celui-ci se tut, comme un criminel convaincu renonce à se défendre.

—Et Lucas? il dort? demanda-t-il après un instant.

Nous devons faire observer ici que le corrégidor, comme tous ceux qui n'ont plus de dents, parlait avec une prononciation sifflante et empâtée.

—Naturellement, répondit sena Frasquita, à cette heure-ci le sommeil le prendrait, je crois, au bord d'un précipice.

—Il dort, sous le plus beau de mes arbres, le bonhomme qui devint plus pâle encore sous l'empire d'une violente émotion.

—Frasquita, commença-t-il en changeant de ton, écoute-moi.... Viens ici.... Assieds-toi là.... plus près de moi.... J'ai beaucoup de choses à te dire....

—Me voilà donc assise, répondit la lynx, avait fait place à la colère et à des projets de vengeance.

—Allons! descends de là et aide-moi vite à brosser Sa Seigneurie qui est couverte de poussière! cria la meunière.

Pendant que l'oncle Lucas descendit, elle dit au corrégidor, en lui donnant avec son tablier de petits coups sur le dos et aussi sur les oreilles:

—Le pauvre homme! Il n'a rien entendu, il dormait comme un loir.

Ces paroles murmurées à voix basse, et affectant certain air de complicité, produisirent un effet magique.

—Friponne! effrontée! balbutia don Eugenio de Zuniga, l'eau lui venait à la bouche, malgré sa fureur.

—Me garderez vous rancune? répliqua la Navarraise d'un ton câlin.

Le corrégidor, voyant que la sévérité lui réussissait, regarda sena Frasquita en roulant des yeux terribles, mais le frais sourire et le regard suppliant de la meunière le désarmèrent tout à coup.

—Cela dépend de toi, mon amour, balbutia-t-il entre ces gencives édentées.

A ce moment, l'oncle Lucas se laissa glisser de la treille.

XII

Le corrégidor s'étant assis de nouveau, la meunière jeta un rapide coup d'œil à son seigneur et maître, qui étonflait d'une violente envie de rire, et lui envoya furtivement un baiser.

Maintenant, Votre Seigneurie va goûter à mes raisins! dit-elle au corrégidor d'une voix de sirène.

Il fit beau voir la Navarraise (c'est ainsi que je la peindrais si j'avais le pinceau du Titien) déployer ses formes magnifiques, et lever, à la hauteur de sa tête, ses bras nus pour se camper devant le corrégidor, une grappe transparente dans chaque main.

—Monseigneur ne les a pas encore goûtées, ce sont les premières de l'année.

On aurait dit une Pomone géante offrant des fruits à un satyre.

En ce moment apparut, à l'extrémité de la petite place, le vénérable évêque du diocèse, accompagné de l'avocat académicien, de deux chanoines d'un âge avancé, et suivi de deux secrétaires, de deux valets et de deux pages.

Sa Grandeur s'arrêta un instant pour contempler le tableau que nous venons de rendre, puis il dit de cette parole lente particulière aux prélats du bon temps:

—Payez dîmes et prémices à l'église de Dieu; voilà ce que nous enseigne le catéchisme. Quant à vous, monsieur le corrégidor, non-seulement vous recevez la dîme, mais vous vous mettez en devoir de devancer les prémices.

—Sa Grandeur! s'écria-t-il le meunier et sa femme, laissant là le corrégidor, pour courir au devant du prélat.

—Dieu vous rende, monseigneur, l'honneur que vous faites à cette pauvre maibeille! ajouta l'oncle Lucas en baisant l'anneau avec une vénération sincère.

—Que mon évêque est donc beau! s'écria sena Frasquita, en baisant l'anneau à son tour;—Dieu le bénisse et me le conserve!

—Je ne vois pas que tu aies grand besoin de moi pourtant, puisque c'est toi qui me donnes la bénédiction, au lieu de me demander la mienne, répondit le bienveillant pasteur.

Et allongeant deux doigts, il bénit la sena Frasquita ainsi que les autres assistants.

—Voilà les prémices, dit le corrégidor en prenant une grappe des mains du meunier et la présentant à l'évêque. Nous n'y avons pas encore goûté....

Ces paroles furent accompagnées d'un regard cynique à l'adresse de la meunière.

—Ce n'est pourtant pas parce que les raisins sont verts, comme ceux de la fable! fit observer Frasquita....

—Ceux de la fable n'étaient pas verts, réprit l'évêque, mais hors de la portée du renard.

Ni l'un ni l'autre n'eut l'intention assurément de faire allusion au corrégidor; mais leurs paroles venaient si bien à l'appui de ce qui s'était passé, que don Eugenio de Zuniga devint livide de colère et dit en baissant l'anneau du prélat.

—Je crois que Votre Grandeur m'appelle renard.

(A continuer).

Les dames vont en foule à l'ÉTOILE ROUGE parce qu'elles savent que la chaussure qui s'y vend est toujours solide et élégante.

No LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un écureuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour de février au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour de janvier au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwill, un oiseau bleu, une hirondelle, une huîtrote ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de graines—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un rossignol, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une huîtrote ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de graines—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur généralement reconnu—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, ainsi que l'usage défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera saisi à la vente publique imposée, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Dans ou en cas de contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer, poursuivre à l'aide de trappes, pièges ou autres engins, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres ni plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entreprenants de transports quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'octroi de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus; Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus; Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelée contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les procureurs de district *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de lois contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS BUSH,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signe) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

FRANCE, Trudelle, mercredi, 19 septembre.
CANADA, FRANCOIS, mercredi, 26 septembre.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris).....$100
Deuxième — .....$ 65
Troisième — .....$ 35

Prix de passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:

Première cabine (vin compris).....$90 à $100
Deuxième — $65
Troisième — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement approprié, comprenant vin, literie et ustensiles, $55 en chargeant y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à la Nouvelle-York.

Les paquebots marqués d'une astérique ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent,
Gallier court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

9 mai-ly

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
Seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour, ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—Aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 527 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.

A. K. MILLER & CO.,
Bureau de la ligne, 38 rue Carondelet.
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
23 avril—ly

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kemble commandant,

partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, SAMEDI, 20 Sept., à 5 h. A. M.

L'assurance sur cargaisons est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine.....$50.
— Entrepont.....$30.
Chargement—Warrington 50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mar-jan Rue Carondelet, No 42.

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers partant la malle des Etats-Unis
—Manufacturer et la Nouvelle-Orléans.

Pour Vicksburg, Lakeport, Madisonville et Covington,
Le beau steamer,
CAMELIA,
Un marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis,
Capitaine HANOVER

fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer pontchartrain, au lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il fera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour.

Restaurant à bord.

Pour plus de détails, s'adresser à
M. SORIA.
14mai—ly No 140 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Lake Providence, Bayou Sara, Port Hudson, Bâton-Rouge, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur,
NATCHEZ,
T. P. Leathley, Capitaine,
partira comme il suit:

De la Nouvelle-Orléans à Vicksburg à la ligne Fariser pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour les rivières Ouachita et Black.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES WOOD, Agent commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Vicksburg, Memphis et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.
25sept—3m Au No 25 de la rue des Magasins.

OPELOUSAS,

Paquebot régulier des Opélousas.

Départ tous les SAMADIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmesport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
BILL DUNLOW,
A. P. Trousdale, capitaine. J. B. Schmidt, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
7sept—3m No 4 rue Tchoupitoulas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmesport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
BERTHIA,
H. H. Broad, capitaine,
T. Tobin, commis,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 51 rue Gravier.
RITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
R. W. ADAMS, 31 Commercial Alley.
2 août—3m

Paquebot entre Nile-Orléans, de la côte et Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.

Voyage régulier Dimanche et Mercredi,
Le bon bateau à vapeur
JOHN H. HANNA,
remplaçant le ST. JOHN,
J. P. MCELROY, Capitaine,
Jos. de Léon, Commis.

Voyage de retour, sous les MARDIS et SAMEDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
T. C. MELANGON,
Steamer No 42 rue Bienville.

Paquebot de la côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à minuit.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

LA TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
15juillet—1an

HAGAN'S

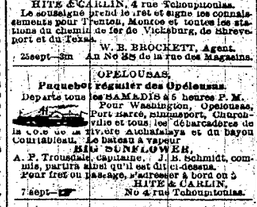

Magnolia Balm

A FEW APPLICATIONS MAKE A
Pure Blooming Complexion.

It is Purely Vegetable, and its operation is soon and full as once. It does away with the Pimples, dispelling dark and unsightly spots. Drives away Tan, Freckles and Sunburn, and by its gentle but powerful influence mantles the faded cheek with

YOUTHFUL BLOOM AND BEAUTY.

Sold by all Druggists and Fancy Stores. 50 cts. 59 Park Place, New York.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NILE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier hebdomadaire prochain comme ci-dessous:

De Brême — De la Nile-Orléans
Hannover.... 12 sept. environ 14 oct.
Frankfurt.... 10 oct. 11 nov.

Ces steamers font escale en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nile-Orléans:

Chambres....$150 en or Entrepont....$85 en or.
De la Nile-Orléans, Southampton, Havre ou Brême:
Chambres....$150 en or. Entrepont....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$25 en or. Entrepont....$15 en or.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et sur le prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nile-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
EM. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
19juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 26 février 1877, Le Bateau à vapeur
ST. FRANCIS BELLE, partira de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, Lafourche et les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nile-Orléans. Le bateau qui se rolera au train d'excursion du dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le train rapide du même endroit, à 8 heures sera livré le lendemain matin.

etfac— O. E. PAYNE,
Surintendant.

Pour le Lac.

Bureaux de New Orleans City Railroad Company, au No. 148 de la rue d'Esplanade, Nouvelle-Orléans, 22 mai 1877.—Jusqu'à nouvel ordre les trains partiront de la ville, pour le Lac, toutes les heures, de l'heure de midi à 8 heures de l'après-midi, et toutes les demi heures de 8 heures de l'après-midi à 8 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.

22 mai— C. C. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépôt au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 2e District.

Excursion au Lac, aller et retour, 20 cents.

Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

Les steamers font escale à Plymouth (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

FRANCE, Trudelle, mercredi, 19 septembre.
CANADA, FRANCOIS, mercredi, 26 septembre.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris).....$100
Deuxième — .....$ 65
Troisième — .....$ 35

Prix de passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:

Première cabine (vin compris).....$90 à $100
Deuxième — $65
Troisième — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement approprié, comprenant vin, literie et ustensiles, $55 en chargeant y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à la New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent,
Gallier court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

9 mai—ly

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
Seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour, ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—Aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 527 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.

A. K. MILLER & CO.,
Bureau de la ligne, 38 rue Carondelet.
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
23 avril—ly

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers